Règlement de La Fresnaisie de Dourdan

by HDMAC - Edition 2023

https://pays-dourdan-athletisme.jimdosite.com/

1. Epreuves: 5 Courses en pleine nature

Date: Dimanche 18 juin 2023

Départ devant le **Gymnase Nicolas Billaut à Dourdan** Départ des courses : **9h** pour **le 1 km et le 2 km**

9h30 pour le 5 km, 10 km et 21.1 km

Courses:

1 km : Réservée aux Eveils et Poussin(e)s nés entre 2012 et 2016. 2 km : Réservée aux Benjamins et Minimes nés entre 2008 et 2011.

5 km : Épreuve ouverte à toutes et à tous, nés avant le 31 décembre 2009 (les minimes peuvent également participer à l'épreuve des 5 km).

10 km : Épreuve ouverte à toutes et à tous, nés avant le 31 décembre 2007. 21.1km : Épreuve ouverte à toutes et à tous, nés avant le 31 décembre 2005.

2. Annulation et interruption des épreuves

- En cas d'annulation pour crise sanitaire, situation de force majeure ou de cas légitime pour l'organisateur, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.
- En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit d'interrompre l'épreuve en cours ou de modifier les horaires de départ.
- En cas d'interruption de l'épreuve, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

3. Modification des parcours

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

4. Dispositions liées au contexte sanitaire

En fonction du contexte sanitaire un protocole sanitaire et/ou des mesures particulières pourront être imposées et feront l'objet d'une communication auprès des participants.

5. Conditions d'inscription

Pour valider son inscription, un coureur majeur devra fournir, soit:

- Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou un

« Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

- Une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition délivrée par une Fédération agréée (FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP).
- Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la manifestation ou de sa copie.

Concernant les **mineurs**: le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de six mois.

6. Inscription

Les inscriptions et l'envoi de la copie de la licence ou du certificat médical doivent se faire en ligne via le lien figurant sur le site internet de l'organisation : https://pays-dourdan-athletisme.jimdosite.com/

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

Les inscriptions sur place le 18 Juin 2023 seront clôturées 30 minutes avant le départ de chaque épreuve.

7. Tarifs

Les tarifs pour les inscriptions aux différentes courses sont les suivants :

Distance	Catégories et années	Prix jusqu'au 18 Mai 2023 inclus	Prix du 19 Mai 2023 au 18 Juin 2023 inclus	Prix sur place
1 km	EA (2014 à 2016) PO (2012-2013)	2€ (+0.50€)	2€ (+0.50€)	2.50€ (+0€)
2 km	BE (2010-2011) MIN (2008-2009)	2€ (+0.50€)	2€ (+0.50€)	2.50€ (+0€)
5 km	MIN - MASTERS (avant 2009)	6€ (+1.00€)	8€ (+1.00€)	11.50€ (+0.50€)
10 km	CA-MASTERS (avant 2007)	11€ (+1.50€)	13€ (+1.50€)	17€ (+0.50€)
21.1 km	JU-MASTERS (avant 2005)	16€ (+1.50€)	18€ (+1.50€)	22€ (+0.50€)

Le prix entre parenthèse correspond aux frais d'inscription en sus liés à la plateforme d'inscription. Ils seront réglés intégralement par la personne qui s'inscrit.

8. Retrait des dossards

La présentation d'un document d'identité avec photographie pourra vous être demandée au retrait du dossard.

Pour l'ensemble des courses, le dossard est disposé obligatoirement sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.

Retrait des dossards au gymnase Billault le dimanche 18 Juin 2023 à partir de 7h30 jusqu'à 15 minutes avant le départ de chaque course.

Pensez à vous munir de vos épingles ou ceinture porte-dossard.

9. Equipement

Matériel recommandé pour le 10 km et le 21 km :

- Téléphone mobile, couverture de survie
- Gobelet personnel pour le ravitaillement, réserve d'eau et vivres de course.

10. Postes de ravitaillement sur le parcours

2 ravitaillements liquides sur le 10 km

3 ravitaillements sur le 21.1 km (2 liquides et 1 mixte - environ aux kilomètres 5, 10 et 15)

11. Sécurité et assistance médicale

Surveillance médicale assurée par une association de secouristes avec poste de secours à l'arrivée.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

12. Abandon

En cas d'accident ou de blessure empêchant le participant d'atteindre un poste de contrôle, il doit appeler les secours au numéro de téléphone indiqué sur le dossard. En cas d'abandon, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide alors définitivement son dossard en le récupérant et en communiquant le numéro de dossard à l'organisation.

13. Pénalisation - Disqualification

En s'inscrivant, les coureurs s'engagent à :

- respecter l'environnement traversé
- suivre le parcours balisé sans couper les sentiers
- ne pas utiliser de moyen de transport
- porter assistance à tout coureur en difficulté
- ne pas se faire assister en eau ou nourriture

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

14. Assurance / Responsabilité

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisation. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs propres risques.

15. Classements et récompenses

Tous les enfants participant aux courses de 1 km et 2 km recevront une médaille et une petite collation.

Un cadeau de bienvenue est remis aux coureurs du 5,10 et 21 km.

Une remise des récompenses avec podium sera organisée pour le 5, 10 et 21 km:

Podium hommes: 3 premiers scratch Podium femmes: 3 premières scratch

16. Droit à l'image

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

